

RÈGLEMENT

- Les exposants ne doivent s'installer qu'entre 7h et 8h30 sur les emplacements numérotés qui leur auront été attribués par ordre d'inscription.
- Le stationnement des véhicules sera interdit sur les lieux de la brocante pendant toute la durée de la vente (de 9h à 17h30).
- L'association organisatrice n'est pas responsable d'annulation en cas de mauvais temps et ne pourra donc pas procéder au remboursement de l'événement.
- En fonction des restrictions sanitaires en vigueur au moment de l'événement, l'association organisatrice se réserve le droit d'annuler l'événement. Le remboursement des inscriptions sera alors mis en place.
- Il n'est pas prévu la fourniture ou la location de tréteaux, de bâches...
- Les ventes d'armes, de munitions, de décorations militaires, de bijoux en or, de pierres précieuses et de véhicules sont interdites.
- Les stands à vocation politique ou confessionnelle sont interdits.
- Le commerce de boissons, gâteaux, sandwiches, etc. n'est pas autorisé. L'organisateur prévoit la restauration sur place.
- L'association organisatrice n'est pas responsable des vols (objets, argent...), des pertes ou destructions pouvant survenir, ni des transactions entre vendeurs et acheteurs.
- Cette brocante est organisée en vue de la vente ou de l'échange, mobiliers usagers ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce. Elle est réservée exclusivement aux revendeurs occasionnels. Nous vous rappelons que si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire et vous vous exposez à des sanctions pénales. De même si les objets mis en vente se révèlent volés.
- Dès votre arrivée sur les lieux de la brocante, vous devez présenter une pièce d'identité ; après clôture de la manifestation, la liste des participants sera communiquée à la préfecture de Versailles.
- En quittant la brocante, nous vous prions de bien vouloir laisser votre emplacement propre. Une benne à ordures sera à votre disposition pour vos déchets.
- Il n'est possible de réserver que 2 emplacements par personne.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ce règlement qui est édité dans le but de respecter les textes en vigueur concernant ce type de manifestation, et pour que cette journée se déroule le mieux possible.

Nous vous souhaitons une agréable et fructueuse brocante !

Bulletin d'inscription

PRIX DE L'EMPLACEMENT DE 3 MÈTRES LINÉAIRES :

10€ pour les Neauphléens

20€ pour les Extérieurs

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

N° d'emplacement souhaité () :

Nombre d'emplacements (1 emplacement = 3 mètres linéaires) :

Prix de l'emplacement (Neauphléens) : x 10€ =

Prix de l'emplacement (Extérieurs) : x 20€ =

MONTANT TOTAL =

Confirmation du ou des emplacements par mail à partir du 18 mai 2026.

Ce bulletin et le paiement par chèque (à l'ordre du Foyer Rural de Neauphle-le-Vieux) sont à déposer en mairie ou à envoyer, **avant le 10 mai 2026**, à l'adresse suivante :

**Foyer Rural de Neauphle-le-Vieux
7 rue aux Moutons - 78640 Neauphle le Vieux.**

Toute inscription incomplète ou faite par tout autre moyen sera refusée.

Merci de cocher cette case :

Date et Signature :

J'ai pris connaissance et accepte toutes les conditions du règlement qui m'a été remis.

* Pour les Neauphléens, l'association organisatrice privilégiera l'attribution de l'emplacement à proximité de leur adresse. Vous pouvez consulter le plan affiché en mairie pour émettre votre vœu d'emplacement.